

**Copropriété :**  
**ADOUR BELLEVUE**  
**13 RUE ANSELME FROGE**  
**65000 TARBES**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**du lundi 28 novembre 2022**

Le lundi 28 novembre 2022 à 16:30, les copropriétaires de la résidence ADOUR BELLEVUE sur convocation du syndic se sont réunis en assemblée générale au :

MAISON DIOCESAINE (parking à l'intérieur)  
SALLE PEYRIGUERE  
51 Rue de Traynes  
65000 Tarbes

pour y délibérer sur ordre de jour annexé à la convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les copropriétaires en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom de leurs mandants indique que 29 copropriétaires sont présents ou représentés, soit 4208 sur 10000.

**Sont présents ou représentés:**

M. BAZALGETTE Emmanuel (132), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. BOUETEL Maverick (304), Mme BOUVAL Florence (132) Représenté(e) par SCI M'SSADA IMMO, M. BOYER Alexis (132), M. ou Mme BURGUE/BRET Manon/Nicolas (132), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. DAGDAG Selim (132), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152) Représenté(e) par SCI M'SSADA IMMO, M. FERNANDEZ Jean (152) Représenté(e) par Mme ou M. DA COSTA Louis, Mme FORTUNA Fanny (56) Représenté(e) par M. BOUETEL Maverick, Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), Mme JACOT SENAC Paulette (152) Représenté(e) par M. BOUETEL Maverick, M. JARILLON Christopher (152) Représenté(e) par M. BOUETEL Maverick, M. JOURDAN Sébastien (207), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152) Représenté(e) par SCI M'SSADA IMMO, SCI M.S.D. (152), Mme MAREST Elisabeth (132) Représenté(e) par M. BOUETEL Maverick, Mme MARTINET Nathalie (132), Mme MOLINA Audrey (132), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme NOGUES Monique (132) Représenté(e) par M. BOUETEL Maverick, Mme PERE Corinne (152), M. RAUTOU Gaëtan (152), M. ROBERT Sébastien (152) Représenté(e) par Mme Labat, Mme SENAC Paulette (132) Représenté(e) par M. JOURDAN Sébastien, Mme VICENTE Palmira (152) Représenté(e) par Mme ou M. DA COSTA Louis

**2 Copropriétaires sont présents par Correspondance :**

MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55), Mme GARON Christiane (56)

**Sont absents et non représentés:**

SCI A S IMMO (55), Mme ADER Jacqueline (56), M. AIT MADA Said (171), M. ANDRE Gérard (55), Mme ATAMANIUK Alexia (55), Mme BALLARIN Leidy (132), SUCCESS BARERE Jean /P (94), Mme BARERE-BURGUE Christiane (94), Mme BARRERE Magalie (56), Indiv. BAUDEAN - DANFLOUS Jeanne (55), M. BELLMUNT Stéphane (152), Indiv. BERTRAND Romain/Nicolas (152), M. BORDES Guillaume (132), Mme ou M. BOUZAT Roger ou Christiane (55), Mme ou M. CANTALEJO-PICHON Jean Luc et Annick (152), Mme ou M. CANTARERO Edouard (152), M. COLINEAUX Nicolas (132), M. CRAUSTE Jean Pierre (110), Mme ou M. DESAUTEZ Jean Claude (55), M. DJADDOUR Amar (55), Mme ECUER Isabelle (55), Mme et M. EL AMERI - GERBEAU Jean-François/Audrey (152), M. ETCHEBARNE Michel (111), M. FORGUES Mickael (187), Mme FRANCES Lucette (152), SCI FRATELLO SCI (132), M. GONCALVES Jérémy (152), Mme GONZALEZ Vicente /P (152), Mme GOURDAN Liliane (56), M. HOURDOU Florian (152), Mme HURABIELLE-PERE Dominique (152), Mme ou M. IAKINI Hicham (152), M. LABAT Didier (132), Mme ou M. LABAT-DUPRAT Didier et Fabienne (152), M. LAKE Nicolas (132), M. LE MOAL Philippe /P (132), M. MACHADO José (132), Mme MADOURI Ammara (132),

Mme MANSE Françoise (132), Mme MORIEUX EDWIGE (132), Mme ou M. MOTSCH-VIDOU Roland et Martine (111), M. MOURREJEAU Xavier /P (132), Mme PAUL Roxane (132), Mme ou M. PECO Michel (56), M. PELEGRY Christophe (167), M. PEREZ Gérard (56), Mme PLANA Anne Laure /E (132), Mme ou M. SOUSSENS Jean B. ou Suzanne (56), M. TONON Jean (56), M. VILLALON Benjamin (132)

## **Résolutions :**

### **Résolution n°1 : Désignation président**

M. BOUETEL Maverick est candidat au poste de président de séance

VOTENT POUR	4208 / 4208 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	111 (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance) Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)

**M. BOUETEL Maverick est élu président de séance de l'assemblée à la majorité des voix exprimées.**

### **Résolution n°2 : Désignation scrutateur**

M. JOURDAN Sébastien est candidat au poste de scrutateur

VOTENT POUR	4208 / 4208 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	111 (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance) Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)

**M. JOURDAN Sébastien est élu scrutateur de la séance de l'assemblée à la majorité des voix exprimées.**

Mme MOLINA Audrey est candidate au poste de scrutateur

VOTENT POUR	4208 / 4208 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	111 (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance) Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)

**Mme MOLINA Audrey est élue scrutateur de la séance de l'assemblée à la majorité des voix exprimées.**

### **Résolution n°3 : Désignation secrétaire**

Mme Bankuti Marjorie représentant le syndic est candidate au poste de secrétaire de séance

VOTENT POUR	4264 / 4264 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (56 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	55 (Total tantièmes: 10000) (55 tantièmes votant par correspondance) MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)

**Mme Bankuti Marjorie est élue secrétaire de séance de l'assemblée à la majorité des voix exprimées.**

#### **Résolution n°4 : Approbation des comptes**

Lors du conseil Syndical du 26 septembre 2022, l'ensemble des factures a été contrôlé par les membres présents et les réponses ont été apportées par le Syndic pour les différentes explications demandées. Le Conseil Syndical n'a noté aucune anomalie. L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice du 01/04/21 au 31/03/22, comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire

- sans réserve

VOTENT POUR	4264 / 4319 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (56 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	55 / 4319 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (55 tantièmes votant par correspondance)
MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)	
ABSTENTION	NEANT

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.**

#### **Résolution n°5 : Budget prévisionnel**

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la convocation de la présente réunion. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic assisté du conseil syndical pour l'exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024 arrêté à la somme de 56 870€ et sera appelé suivant les modalités ci-après :

Dates d'exigibilité	Montant ou %
-01/04/2023	- 14 217,50 €
-01/07/2023	- 14 217,50 €
-01/10/2023	- 14 217,50 €
-01/01/2024	- 14 217,50 €

VOTENT POUR	4319 / 4319 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.**

#### **Résolution n°6 : Fonds travaux obligatoire**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965, introduisant l'obligation, à compter du 01 janvier 2017, pour toute copropriété à destination partielle ou totale d'habitation de créer un fonds de travaux ne pouvant être inférieur à 5% du budget prévisionnel décide que :

- Le montant de la cotisation pour l'exercice 2022/2023 est fixé à 5% du budget prévisionnel. Cette cotisation sera appelée trimestriellement sur la base des tantièmes et déposée sur un compte bancaire séparé et rémunéré. Les intérêts produits par ce compte sont définitivement acquis au syndicat.

- Le montant de la cotisation pour l'exercice 2023/2024 est fixé à 5% du budget prévisionnel avec faculté de révision lors de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2022/2023. Cette cotisation sera appelée trimestriellement sur la base des tantièmes.

Les sommes versées sur le fonds de travaux sont attachées aux lots et définitivement acquises au syndicat des copropriétaires. En cas de vente d'un lot, elles ne sont pas remboursées au vendeur.

A compter du 1er janvier 2017:

La loi ALUR a instauré l'obligation pour les copropriétés de constituer un fonds de travaux afin de « prévenir la dégradation des copropriétés et faciliter la réalisation des travaux de conservation des immeubles. Ce fonds sera alimenté par une cotisation annuelle dont le montant ne pourra pas être inférieur à 5% du budget prévisionnel. »

Ce fonds de travaux est une obligation de la loi et ne doit pas faire l'objet d'un vote en assemblée générale sur le principe de son existence. Seuls son taux et les modalités des cotisations peuvent faire l'objet d'un vote. Le taux légal est de 5% du budget prévisionnel. L'assemblée générale peut décider de voter un taux plus élevé aux majorités des articles 25 et 25-1.

VOTENT POUR 4319 / 10000 tantièmes (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
Mme MARTINET Nathalie (132), Mme PERE Corinne (152), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)

VOTENT CONTRE NEANT  
ABSTENTION NEANT

**Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité absolue, n'est pas adoptée.**

#### **Résolution n°7 : Désignation du CS**

Sont candidats au conseil syndical :

En vertu de quoi l'assemblée générale désigne en qualité de membres du conseil syndical, conformément aux dispositions du règlement de copropriété et/ou aux dispositions des articles 21 et 25 de la loi du 10 juillet 1965 et du décret du 17 mars 1967, et ce pour une durée d'un an.

Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 4319 / 10000 tantièmes (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
Mme MARTINET Nathalie (132), Mme PERE Corinne (152), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)

VOTENT CONTRE NEANT  
ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution n'est pas adoptée en 1ere lecture, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second peut être fait à la majorité simple de l'article 24.

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un vote de position concernant la réalisation d'un nouveau vote à l'article 24 :

VOTENT POUR 4319 / 4319 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
VOTENT CONTRE NEANT  
ABSTENTION NEANT

SJ AM [Signature] MB

L'assemblée générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 décide de procéder à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

**Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle est élu membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.**

Mme MARTINET Nathalie est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 4319 / 10000 tantièmes (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
Mme MARTINET Nathalie (132), Mme PERE Corinne (152), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution n'est pas adoptée en 1ere lecture, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second peut être fait à la majorité simple de l'article 24.

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un vote de position concernant la réalisation d'un nouveau vote à l'article 24 :

VOTENT POUR 4319 / 4319 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION NEANT

L'assemblée générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 décide de procéder à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

**Mme MARTINET Nathalie est élue membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.**

Mme ou M. DA COSTA Louis est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 4319 / 10000 tantièmes (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
Mme MARTINET Nathalie (132), Mme PERE Corinne (152), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION

NEANT

Mise aux voix, cette résolution n'est pas adoptée en 1ere lecture, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second peut être fait à la majorité simple de l'article 24.

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un vote de position concernant la réalisation d'un nouveau vote à l'article 24 :

VOTENT POUR	4319 / 4319 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

L'assemblée générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 décide de procéder à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR	4319 / 4319 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

**Mme ou M. DA COSTA Louis est élu(e) membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.**

M. JOURDAN Sébastien est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR	4319 / 10000 tantièmes (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration) Mme MARTINET Nathalie (132), Mme PERE Corinne (152), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

Mise aux voix, cette résolution n'est pas adoptée en 1ere lecture, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second peut être fait à la majorité simple de l'article 24.

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un vote de position concernant la réalisation d'un nouveau vote à l'article 24 :

VOTENT POUR	4319 / 4319 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

L'assemblée générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 décide de procéder à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

**M. JOURDAN Sébastien est élu(e) membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.**

M. BOUETEL Maverick est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR	4319 / 10000 tantièmes (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration) Mme MARTINET Nathalie (132), Mme PERE Corinne (152), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

Mise aux voix, cette résolution n'est pas adoptée en 1ere lecture, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second peut être fait à la majorité simple de l'article 24.

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un vote de position concernant la réalisation d'un nouveau vote à l'article 24 :

VOTENT POUR	4319 / 4319 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

L'assemblée générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 décide de procéder à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

**M. BOUETEL Maverick est élu(e) membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.**

**Résolution n°8 : Ratification ascenseur B**

En accord avec le Conseil Syndical, le syndic précise avoir commandé les travaux de rebobinage moteur de traction auprès de l'entreprise SCHINDLER  
Ces travaux sont prévus courant du mois de décembre 2022.

Le devis n° 147656349 de SCHINDLER validé s'élève à 4 345,00 €  
L'intérêt collectif ayant été préservé, l'assemblée générale ratifie les travaux ainsi réalisés.  
Une simulation des quotes-parts de chacun des copropriétaires est jointe à la présente convocation.

Décide que le financement de ces travaux sera effectué de la manière suivante:  
- Echancier des appels de fonds

Dates	Montants
-01/12/2022	-50%
-01/01/2023	-50%

SJ AM B MB

VOTENT POUR	4966 / 4966 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4966 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.**

**Résolution n°9 : Honoraires syndic**

L'assemblée générale prend acte de la remise commerciale.

VOTENT POUR	4966 / 4966 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4966 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.**

**Résolution n°10 : rapport Ascatec**

Le syndic évoque le rapport d'information d'ASCATEC relatif à l'état actuel des ascenseurs et les recommandations adéquates à l'état actuel des ascenseurs (joint à la présente convocation).

M. Castel représentant la société Ascatec est intervenu durant l'assemblée générale afin d'expliquer son rapport.

Délais de livraison pas avant juillet 2023.

Délais travaux entre 5 et 7 semaines en fonction des appareils.

**Résolution n°11 : Modernisation Ascenseur A**

VOTENT POUR	NEANT
VOTENT CONTRE	1838 / 1838 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (1838 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
ABSTENTION	1972 (Total tantièmes: 10000) (1972 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

M. BOYER Alexis (612), Mme NAVARRET Marie Thérèse (1360)

**Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.**

**Résolution n°12 : Utilisation fonds travaux loi Alur 1-1**

**Résolution non votée**

**Résolution n°13 : Habilitation CS 2**

**Résolution non votée**

**Résolution n°14 : Honoraires syndic Travaux**

**Résolution non votée**

**Résolution n°15 : Modernisation Ascenseur B**

Après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés joints à la convocation, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, l'assemblée générale :

- décide d'effectuer les travaux de modernisation ascenseur B avec le contrat Ascatec de Maîtrise d'œuvre et gestion technique des travaux.
- choisit l'entreprise Otis (et/ou à défaut la mieux-disante dans le respect des intérêts du Syndicat).



- Et/ou décide de l'exécution des travaux dans la limite d'un budget de 45 195 € TTC. Sous réserve que le tarif proposé soit maintenu, dans le cas contraire les travaux ne seront pas appelés.

L'assemblée générale, afin de financer ces travaux, autorise le syndic à procéder à des appels de provisions, selon la clé de répartition charges ascenseur **B**, et suivant les modalités ci-après de manière à ce que le Syndic soit en mesure de régler les situations de l'entreprise, à savoir :

Dates	Montants
-01/01/2023	-25%
-01/04/2023	-25%
-01/07/2023	-25%
-01/10/2023	-25%

VOTENT POUR	1904 / 1904 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (1904 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	3062 (Total tantièmes: 10000) (3062 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
	Mme ou M. LAKRIFA Abbes (2), SCI M'SSADA IMMO (204), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (1632), Mme BOUVAL Florence (1224)

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.**

#### **Résolution n°16 : Utilisation fonds travaux loi Alur 1-1**

VOTENT POUR	NEANT
VOTENT CONTRE	4966 / 10000 tantièmes (4966 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
ABSTENTION	NEANT

**Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité absolue.**

#### **Résolution n°17 : Habilitation CS 2**

Le Syndicat des copropriétaires donne mandat au Conseil Syndical de :

- choisir l'entreprise dans le cadre des travaux de modernisation ascenseur B
- pour un budget maximum de ..... €
- Modifier le cahier des charges de ces travaux.
- négocier avec l'entreprise le montant des travaux.

VOTENT POUR	4966 / 10000 tantièmes (4966 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
	Mme ou M. LAKRIFA Abbes (2), SCI M'SSADA IMMO (204), Mme ou M. HIDALGO Emile (816), SCI M.S.D. (1088), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (1632), Mme BOUVAL Florence (1224)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

**Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité absolue, n'est pas adoptée.**

#### **Résolution n°18 : Honoraires syndic**

L'Assemblée générale est informée qu'en application de l'article 18-1A de la Loi du 10 juillet 1965, les travaux exceptionnels votés en assemblée générale peuvent faire l'objet d'honoraires spécifiques au profit du Syndic.

Le syndic propose un forfait de 450€.

VOTENT POUR	4966 / 4966 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4966 tantièmes
-------------	---

SJ AM B MB

VOTANT EN PRÉSENTIEL OU PAR PROCURATION)  
VOTENT CONTRE NEANT  
ABSTENTION NEANT

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.**

**Résolution n°19 : Modernisation Ascenseur C**

VOTENT POUR NEANT  
VOTENT CONTRE 7210 / 7210 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (7210 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
ABSTENTION 2 (Total tantièmes: 10000) (2 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

Mme VICENTE Palmira (2)

**Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.**

**Résolution n°20 : Utilisation fonds travaux loi Alur 1-1**

**Résolution non votée**

**Résolution n°21 : Habilitation CS 2**

**Résolution non votée**

**Résolution n°22 : Honoraires syndic**

**Résolution non votée**

**Résolution n°23 : Modernisation Ascenseur D**

VOTENT POUR NEANT  
VOTENT CONTRE 4896 / 4896 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4896 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
ABSTENTION 1020 (Total tantièmes: 10000) (1020 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (1020)

**Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.**

**Résolution n°24 : Utilisation fonds travaux loi Alur 1-1**

**Résolution non votée**

**Résolution n°25 : Habilitation CS 2**

**Résolution non votée**

**Résolution n°26 : Honoraires syndic**

**Résolution non votée**

**Résolution n°27 : Spots arrière**

Après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés joints à la convocation, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, l'assemblée générale :

- décide d'effectuer les travaux de mise en place de spots à l'arrière du bâtiment
- choisit l'entreprise pour un montant de 654.72€uros T.T.C. Et choisit de mettre en place un seul spot.

SJ AM M MB

L'assemblée générale, afin de financer ces travaux, autorise le syndic à procéder à des appels de provisions, selon la clé de répartition charges communes générales, et suivant les modalités ci-après de manière à ce que le Syndic soit en mesure de régler les situations de l'entreprise, à savoir :

Les fonds seront appelés en totalité sur le fonds de travaux loi Alur.

VOTENT POUR 2449 / 3772 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (2449 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

VOTENT CONTRE 1323 / 3772 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (55 tantièmes votant par correspondance, 1268 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

Mme PERE Corinne (152), M. BOYER Alexis (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132)

ABSTENTION 547 (Total tantièmes: 10000) (56 tantièmes votant par correspondance, 491 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

Mme ou M. HIDALGO Emile (152), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme GARON Christiane (56), Mme SENAC Paulette (132)

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.**

#### **Résolution n°28 : Utilisation fonds travaux loi Alur 1-1**

L'assemblée générale décide pour le financement des travaux de mise en place de spot derrière le bâtiment d'habitation (résolution précédente) d'utiliser en totalité le fonds travaux Loi Alur.

Conformément à l'article 14-2 de la Loi du 10 juillet 1965, cette affectation tiendra compte de l'existence de parties communes spéciales ou des clefs de répartition des charges applicables à ces travaux.

Les lots des copropriétaires non concernés par ces travaux, ne verront pas imputé leur quote-part du fonds travaux Loi Alur.

En vertu de cette décision, l'assemblée générale procède conformément à l'article 25-1, à un second vote dans les conditions de la majorité 24.

VOTENT POUR 4208 / 10000 tantièmes (4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

Mme MARTINET Nathalie (132), Mme PERE Corinne (152), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)

VOTENT CONTRE 55 / 10000 tantièmes (55 tantièmes votant par correspondance)

ABSTENTION 56 / 10000 tantièmes (56 tantièmes votant par correspondance)

Mme GARON Christiane (56)

Mise aux voix, cette résolution n'est pas adoptée en 1ere lecture, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second peut être fait à la majorité simple de l'article 24.

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un vote de position concernant la réalisation d'un nouveau vote à l'article 24 :

VOTENT POUR 4208 / 4263 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

VOTENT CONTRE 55 / 4263 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (55 tantièmes votant par correspondance)

SJ AM B MB

MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)

ABSTENTION 56 (Total tantièmes: 10000) (56 tantièmes votant par correspondance)  
Mme GARON Christiane (56)

L'assemblée générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 décide de procéder à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 4208 / 4263 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

VOTENT CONTRE 55 / 4263 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (55 tantièmes votant par correspondance)

MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)

ABSTENTION 56 (Total tantièmes: 10000) (56 tantièmes votant par correspondance)  
Mme GARON Christiane (56)

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.**

### **Résolution n°29 : Habilitation CS**

VOTENT POUR 4208 / 10000 tantièmes (4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

Mme MARTINET Nathalie (132), Mme PERE Corinne (152), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)

VOTENT CONTRE 55 / 10000 tantièmes (55 tantièmes votant par correspondance)

ABSTENTION 56 / 10000 tantièmes (56 tantièmes votant par correspondance)  
Mme GARON Christiane (56)

**Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité absolue, n'est pas adoptée.**

### **Résolution n°30 : Honoraires syndic**

L'assemblée prend acte qu'il ne sera pas pris d'honoraire sur ces travaux.

VOTENT POUR 4208 / 10000 tantièmes (4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

Mme MARTINET Nathalie (132), Mme PERE Corinne (152), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)

VOTENT CONTRE 55 / 10000 tantièmes (55 tantièmes votant par correspondance)

ABSTENTION 56 / 10000 tantièmes (56 tantièmes votant par correspondance)  
Mme GARON Christiane (56)

**Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité absolue, n'est pas adoptée.**

### Résolution n°31 : Travaux hors budget

Après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés joints à la convocation, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, l'assemblée générale :

- décide d'effectuer les travaux de rebouchage des trous à l'arrière du bâtiment A et trouver une solution pour la marche du bâtiment A.

- choisit l'entreprise Orteu (et/ou à défaut la mieux-disante dans le respect des intérêts du Syndicat) pour un montant de 1210 Euros T.T.C.

L'assemblée générale, afin de financer ces travaux, autorise le syndic à procéder à des appels de provisions, selon la clé de répartition charges communes générales, et suivant les modalités ci-après de manière à ce que le Syndic soit en mesure de régler les situations de l'entreprise, à savoir :

Financement avec le fonds de travaux loi ALur.

VOTENT POUR	3564 / 3903 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (56 tantièmes votant par correspondance, 3508 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	339 / 3903 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (55 tantièmes votant par correspondance, 284 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
	Mme PERE Corinne (152), M. BOYER Alexis (132), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)
ABSTENTION	416 (Total tantièmes: 10000) (416 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
	M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. RAUTOU Gaëtan (152)

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.**

### Résolution n°32 : Utilisation fonds travaux loi Alur 1-1

L'assemblée générale décide pour le financement des travaux de rebouchage trous arrière résidence (résolution précédente) d'utiliser en totalité/ou partiellement le fonds travaux Loi Alur pour un montant de ..... €

Conformément à l'article 14-2 de la Loi du 10 juillet 1965, cette affectation tiendra compte de l'existence de parties communes spéciales ou des clefs de répartition des charges applicables à ces travaux.

Les lots des copropriétaires non concernés par ces travaux, ne verront pas imputé leur quote-part du fonds travaux Loi Alur.

VOTENT POUR	3924 / 10000 tantièmes (3924 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
	Mme MARTINET Nathalie (132), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)
VOTENT CONTRE	55 / 10000 tantièmes (55 tantièmes votant par correspondance)
ABSTENTION	340 / 10000 tantièmes (56 tantièmes votant par correspondance, 284 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
	Mme PERE Corinne (152), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), Mme GARON Christiane (56)

Mise aux voix, cette résolution n'est pas adoptée en 1ere lecture, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second peut être fait à la majorité simple de l'article 24.

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un vote de position concernant la réalisation d'un nouveau vote à l'article 24 :

VOTENT POUR 3924 / 3979 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (3924 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
VOTENT CONTRE 55 / 3979 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (55 tantièmes votant par correspondance)

MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)  
ABSTENTION 340 (Total tantièmes: 10000) (56 tantièmes votant par correspondance, 284 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

Mme PERE Corinne (152), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), Mme GARON Christiane (56)

L'assemblée générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 décide de procéder à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 3924 / 3979 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (3924 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
VOTENT CONTRE 55 / 3979 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (55 tantièmes votant par correspondance)

MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)  
ABSTENTION 340 (Total tantièmes: 10000) (56 tantièmes votant par correspondance, 284 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

Mme PERE Corinne (152), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), Mme GARON Christiane (56)

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.**

#### **Résolution n°33 : Habilitation CS 2**

VOTENT POUR 3924 / 10000 tantièmes (3924 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

Mme MARTINET Nathalie (132), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)

VOTENT CONTRE 207 / 10000 tantièmes (55 tantièmes votant par correspondance, 152 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

ABSTENTION 188 / 10000 tantièmes (56 tantièmes votant par correspondance, 132 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

M. BAZALGETTE Emmanuel (132), Mme GARON Christiane (56)

**Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité absolue, n'est pas adoptée.**

#### **Résolution n°34 : Honoraires syndic**

L'assemblée prend acte que le syndic ne prendra pas d'honoraire sur ces travaux.

VOTENT POUR 4208 / 4263 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)

VOTENT CONTRE 55 / 4263 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (55 tantièmes votant par correspondance)

MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55)

ABSTENTION 56 (Total tantièmes: 10000) (56 tantièmes votant par correspondance)

Mme GARON Christiane (56)

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.**

**Résolution n°35 : Caméra**

VOTENT POUR NEANT  
VOTENT CONTRE 5054 / 5054 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (5054 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
ABSTENTION NEANT

**Mise aux voix, cette résolution est rejetée à l'unanimité des voix exprimées.**

**Résolution n°36 : Utilisation fonds travaux loi Alur 1-1**

Résolution non votée

**Résolution n°37 : Habilitation CS**

Résolution non votée

**Résolution n°38 : Honoraires syndic**

Résolution non votée

**Résolution n°39 : Entretien espaces verts**

L'assemblée décide de sursoir à cette résolution. Un passage ponctuel sera demandé à la société Milhas avec l'accord du conseil syndical.

VOTENT POUR NEANT  
VOTENT CONTRE NEANT  
ABSTENTION 4319 (Total tantièmes: 10000) (111 tantièmes votant par correspondance, 4208 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
Mme MARTINET Nathalie (132), Mme PERE Corinne (152), M. ROBERT Sébastien (152), M. BOYER Alexis (132), M. DAGDAG Selim (132), Mme NAVARRET Marie Thérèse (152), Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), Mme VICENTE Palmira (152), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. BOUETEL Maverick (304), M. BAZALGETTE Emmanuel (132), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D. DEVILLERS E. (55), Mme ou M. DA COSTA Louis (152), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), M. FERNANDEZ Jean (152), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme SENAC Paulette (132), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)

**Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.**

**Résolution n°40 : Autorisation Travaux Mme MARTINET**

VOTENT POUR 1389 / 10000 tantièmes (1389 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
Mme MARTINET Nathalie (132), M. ROBERT Sébastien (152), M. DAGDAG Selim (132), Mme ou M. HIDALGO Emile (152), SCI M.S.D. (152), M. BOUETEL Maverick (304), Mme BORDERE-ANDREOU Jacqueline (132), M. RAUTOU Gaëtan (152), Mme ou M. GABAS/BARGAS Alain/Michèle (81)  
VOTENT CONTRE 1024 / 10000 tantièmes (1024 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
ABSTENTION 1906 / 10000 tantièmes (111 tantièmes votant par correspondance, 1795 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)  
Mme ou M. LAKRIFA Abbes (152), SCI M'SSADA IMMO (132), Mme ETCHECOPAR Marie Aimée (152), Mme BOUVAL Florence (132), Mme MOLINA Audrey (132), M. JARILLON Christopher (152), Mme MAREST Elisabeth (132), Mme NOGUES Monique (132), Mme JACOT SENAC Paulette (152), M. JOURDAN Sébastien (207), Mme FORTUNA Fanny (56), Mme GARON Christiane (56), MM. BASSEDES D.

SS AM B MB

DEVILLERS E. (55), M. ou Mme BURGUETE/BRET Manon/Nicolas (132), Mme SENAC Paulette (132)

**Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité absolue, n'est pas adoptée.**

**Résolution n°41 : rappel peinture volets**

Le Syndic rappelle à l'ensemble des copropriétaires que les volets, bien qu'étants des parties privatives, peuvent être repeints sous-réserve que le RAL (couleur) communiqué par le Syndic soit respecté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

LES SCRUTATEURS

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE



L'article 42, alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965, indique:

"Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent à peine de déchéance, être introduite par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale.

Sauf cas d'urgence, la mise en exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à expiration du délai mentionnée à la première phrase du présent alinéa.

### **Coordonnées de vos correspondants:**

#### **SYNDIC**

##### **Accueil**

05.62.44.75.48

##### **Gestionnaire d'immeubles :**

**Marjorie BANKUTI** : [marjory.bankuti@squarehabitat.fr](mailto:marjory.bankuti@squarehabitat.fr)

##### **Service Comptabilité :**

sur rendez vous et joignable par téléphone de 11h30 à 12h30 et de 16h30 à 17h30

**Sophie ARTIGUE** [sophie.artigue@squarehabitat.fr](mailto:sophie.artigue@squarehabitat.fr)

##### **Assistante Syndic**

**Caroline MARTINS** : [caroline.martins@squarehabitat.fr](mailto:caroline.martins@squarehabitat.fr)

##### **Service Contentieux**

**Sophie BRAULT** : [sophie.brault@squarehabitat.fr](mailto:sophie.brault@squarehabitat.fr)

Tél : 05.59.30.69.99

##### **L'agence est ouverte**

*du lundi au vendredi*

9h00 à 12h00

14h00 à 18h00.

##### **TRANSACTION :**

**Julien PEREIRA** [julien.pereira@squarehabitat.fr](mailto:julien.pereira@squarehabitat.fr)

06.79.46.46.71

##### **GESTION LOCATION :**

**Mathilde ARA** [mathilde.ara@squarehabitat.fr](mailto:mathilde.ara@squarehabitat.fr)

SJ

B

Art. MB

